



OPERATIONAL
AI ETHICS



telecom-paris.fr/en/ai-ethics

La neutralité des plateformes

Winston Maxwell, Directeur d'études droit et numérique
Télécom Paris - Institut Polytechnique de Paris
winston.maxwell@telecom-paris.fr

La neutralité pour quoi faire?

La neutralité de l'internet (Règlement UE 2015/2120)

- La non-discrimination technique et tarifaire: le volet économique
- La non-ingérence par rapport aux contenus: le volet liberté d'expression

Rapport CNNum de 2014 (p.26)

- La transparence et la loyauté des modes de collecte, de traitement et de restitution de l'information ;
- La non-discrimination entre les formes d'expression et de contenus partagés ;
-

Jurisprudence du 1er amendement: Dans la régulation de l'expression, l'état doit rester "**content neutral**" (G.Stone, 1987)

La neutralité est-elle possible dans la gestion de contenus?

- "un produit informationnel 'neutre' est difficilement concevable" (CNNum p. 33)
- L'objectif des moteurs de recommandation est de discriminer:
 - caractéristiques de l'individu
 - caractéristiques des contenus
 - critères commerciaux
 - critères contractuels, légaux, éthiques

C'est tout sauf neutre!

Principe de non-discrimination: L'impossibilité de respecter l'équité individuelle et l'équité de groupe en même temps

Un nouveau souffle pour la neutralité?

Avis du Justice Clarence Thomas dans l'affaire Biden c. Knight First Amendment Institute:

- les plateformes ne sont pas assimilables à un espace gouvernemental mais elles ont un pouvoir quasi-étatique sur la liberté d'expression
- ils ont des points de ressemblance avec des transporteurs publics (*common carriers*), ou des espaces d'accueil du public (*public accommodation*)
- Common carrier => neutralité

L'état d'Ohio assigne Google le 8 juin 2021

La doctrine s'interroge....

L'objectif a changé:

- Il n'est plus question seulement de préserver la multitude des points de vue, mais de préserver les conditions d'un débat démocratique sain

Les plateformes jouent un rôle d'intérêt général

- Quelles obligations?
 - o La neutralité n'est probablement pas le bon remède (Balkin 2021)
- Un lien avec le droit de la concurrence (Stigler Committee 2019; Wu 2018)

Réguler les plateformes comme un média audiovisuel?

Quelques rappels historiques:

- La fairness doctrine et sa disparition
- La régulation se justifie en cas de rareté (ACLU c. Reno; Red Lion c. FCC)
- La multiplication des points de vue devaient conduire aux conditions optimales pour le marché des idées
 - C'est faux!

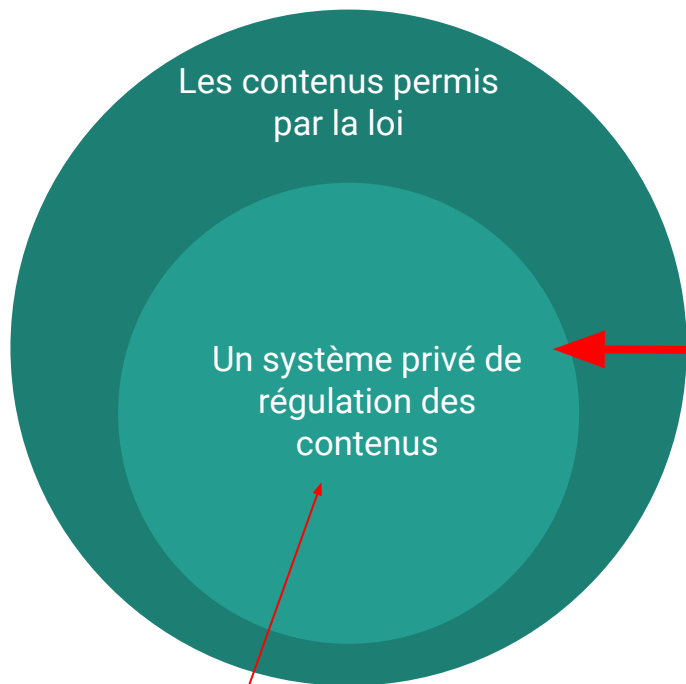
Une remise en cause de ces principes:

- L'abondance des points de vue n'est pas tout
- La finalité de la liberté d'expression est un débat démocratique sain
 - ce qui suppose une ou des infrastructures de confiance...radio, télévision, journalisme
- Un nécessaire glissement vers une régulation audiovisuelle
 - Evolution constatée déjà dans la loi du 30 sept. 1986

Un "regulatory bargain" => obligations de service public en échange de:

- exclusivités, accès à des ressources publics rares
- la promesse de ne pas appliquer des sanctions (système des engagements)
- règles aménagées de responsabilité (Stigler)

Et si la neutralité signifiait l'état de droit?



Une délégation aux acteurs privés du rôle de régulation (cf. secteur financier)

Obligations d'intérêt général

- Lutte contre la désinformation, haine, les discriminations ("fairness doctrine" aménagée?)

+

Respect de l'état de droit (notion proches: due process, natural justice)

- Transparence, intelligibilité, prévisibilité
- Cohérence avec les valeurs constitutionnelles
- Un système de contestation
- Contrôle institutionnel de proportionnalité

Cf. art. 42 de la loi du 24 août 2021

Où est le "regulatory bargain"?

Références

- J. Balkin, How to Regulate (and Not Regulate) Social Media, 1 J. of Free Speech L. 71 (2021)
- A. Candeub, Bargaining for Free Speech: Common Carriage, Network Neutrality, and Section 230, 22 Yale J. L. & Tech. 391 (2020)
- G. Lakier, The Non-First Amendment Law of Freedom of Speech, 134 Harvard L. Rev (2021)
- Stigler Committee on Digital Platforms Final Report, 16 September 2019
- Wu, Tim, Is the First Amendment Obsolete? (November 1, 2017). Columbia Public Law Research Paper No. 14-573, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3096337>
- Biden v. Knight First Amendment Institute, U.S. Supreme Court n°20-197, 5 April 2021, Justice Thomas, concurring
- G. Stone, Content Neutral Restrictions, 54 U. of Chicago L. Rev. 46 (1987)
- Comité national du numérique (CNNum), Rapport sur la neutralité des plateformes, mai 2014)
- J Grimmelmann, "Speech Engines," 98 Minnesota Law Review 868 (2014);
- A Chandler et V. Krishnamurthy, The Myth of Platform Neutrality, 2 Geo. L. Tech. Rev. 400 (2018);
- R. Binns, On the Apparent Conflict Between Individual and Group Fairness (2019) arXiv: 1912.06883
- Règlement (UE) 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert
- T. Wu, Be Afraid of Economic Bigness, Be Very Afraid, New York Times, Nov 10 2018